

Conseil communal de Jalhay du 29 janvier 2024

5 points ont été présentés en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé le déplacement du chemin vicinal n° 37 lors de la construction d'une habitation à Balmoral (Division 2, section C n° 825 A).
- approuvé l'élargissement du chemin vicinal n° 59 à l'occasion du permis d'urbanisation en 5 lots de la parcelle cadastrée 2ème division, section A, n° 490C, Troisfontaines à 4845 Sart-Lez-Spa.
- adopté une convention 2024-2030 relative à la promotion à la santé à l'école (PSE) dans le cadre de l'enseignement fondamental communal subventionné.
- pris acte du rapport relatif à l'emploi de travailleurs handicapés avec une situation au 31/12/2023.
- approuvé la convention de partenariat avec l'Asbl « Sport et Santé » dans le contexte du programme « Je cours pour ma forme » 2024.

Dans les divers, nous apprenons que :

- via l'intervention du groupe Oser, le plan du PCDR (plan communal de développement rural), reprenant notamment des fiches de projets à réaliser dans notre commune, a été approuvé par la CLDR (commission locale de développement rural) et qu'il doit encore être validé par la région wallonne (probablement après les élections communales). Un projet de plantation d'arbres, dont les endroits seront proposés par des membres de la CLDR, est entretemps en cours...
- le groupe Choisir Ensemble demande au bourgmestre de mettre en place un règlement communal pour encadrer l'installation des distributeurs automatiques de plats traiteurs ou de divers produits d'alimentation sur la voie publique. Actuellement, ces distributeurs ont été placés le long de voiries régionales et les autorisations ont été données par le S.P.W. Le bourgmestre ne juge pas utile d'intégrer ces distributeurs dans le règlement communal et il n'acceptera de toute façon pas qu'il y ait des boissons alcoolisées dedans, ce qui pourrait occasionner des nuisances pour les riverains. En cas de nécessité, il pourra prendre un arrêté pour faire enlever ces machines.
- la nouvelle plaque de la stèle des droits de l'homme est actuellement dans la salle du collège communal et sera recollée prochainement dès que la météo le permettra.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC